



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCVDFB - SPANC
Avenue de Sarlat
24220 ST CYPRIEN

Contact :
Céline TALINEAU : celine.talineau@ccvdfb.fr
Isabelle FÉRAIN : isabelle.ferain@ccvdfb.fr

Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Isabelle FÉRAIN** le **03/10/2019**

Date du précédent contrôle : **14/05/2010**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de l'existant**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **2002**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

Mme Grace ANDERSON

Les Puges

24170 CARVES

Section et n° de parcelle : **A n°84-1075...**

Type de logement : **Secondaire**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

Mme Grace ANDERSON

105 Fern Drive

91150 PASADENA-CALIFORNIE

USA

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **1**

Nombre de pièces principales : **2**

Type de logement : **Secondaire (logement annexe)**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Fongauffier**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Complément : **maison inoccupée lors de la visite**

Superficie de la ou les parcelles : **>5000 m²**

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Infiltration sur la parcelle**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est partiellement accessible.

Il existe une fosse toutes eaux.

Nombre de fosse toutes eaux : **1**

Volume en litre : **Nous ignorons le volume de la fosse toutes eaux.**

Accessibilité : **La fosse toutes eaux est accessible.**

La fosse toutes eaux présente un signe d'altération.

Commentaire : **accessibilité partielle de la fosse car recouvert d'une faible couche de terre ou castine. Regards de la fosse ouverts lors de la précédente visite.**

Il existe un préfiltre.

Accessibilité : **Le système de préfiltre est partiellement accessible.**

Emplacement du préfiltre : **Intégré à la fosse**

Type de préfiltre intégré : **Pouzzolane**

Le préfiltre présente un signe d'altération.

Nous ne savons pas si l'écoulement est correcte.

VIDANGE

La vidange n'a jamais été réalisée.

Hauteur de boues : **Ne sait pas car regard de la fosse inaccessible.**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**

Commentaire : **Installation de 2002 très peu utilisée, donc il ne devrait pas être nécessaire de la vidanger.**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Aucun élément ne permet de mesurer la taille de l'installation.

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Ne sait pas**
- 3m des arbres : **Ne sait pas**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **100**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

Commentaire : **Un tuyau situé à côté de la fosse, côté sortie, à ras du sol (risque de colmatage) : il faudrait réhausser le tuyau et le terminer par un extracteur de gaz.**

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard est accessible.

Le regard ne présente pas de signes d'altération.

Commentaires : **présence de terre car très peu utilisé : terre à extraire avant toute nouvelle utilisation de l'eau dans ce logement.**

REGARD DE CONTROLE

Il existe un regard de contrôle.

Type de regard : **Regard**

Le regard de contrôle n'est pas accessible.

Commentaires : **regard de bouclage jamais vu lors des visites du SPANC : à rechercher et rendre accessible.**

Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

Précisions : **logement inoccupé lors de la visite.**

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

Mme Grace ANDERSON

Les Pougès

24170 CARVES

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Fongauffier**

Section et n° de parcelle : **A n°84-1075...**

Diagnostic de bon fonctionnement du **03/10/2019**

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.
- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. Aménager des accès pour faciliter l'entretien : réhausses...
- Le tuyau de ventilation de la fosse ne doit pas rester à ras de terre pour éviter que des matières obstruent le conduit. Dans le meilleur des cas il faut remonter le tuyau de ventilation au dessus du toit et le terminer par un extracteur de gaz (ex: extracteur statique).
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Présence de terre dans le regard de répartition des effluents (début des tranchées d'épandage) : l'extraire avant toute nouvelle utilisation de l'eau dans le logement afin de ne pas contribuer à obstruer les drains.
- Regard de bouclage des tranchées d'épandage non accessible avec emplacement non défini. Il faudrait retrouver ce regard afin de connaître le dimensionnement du système d'assainissement mis en place.

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- Cependant, l'installation est située dans une zone à enjeu sanitaire: périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Fongauffier. Ceci implique la mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans.

L'installation comprend les éléments suivant :

- 1 fosse toutes eaux avec préfiltre à pouzzolane intégré
- traitement par des tranchées d'épandage à faible profondeur.

L'installation est conforme aux arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012.

- Absence de regard en fin de tranchées d'épandage.
- Ventilation de fosse non conforme.

Travaux à effectuer :

- **Retrouver ou mettre en place un regard d'accès à la fin du traitement afin de pouvoir vérifier le bon fonctionnement du système et son dimensionnement.**
- **Installer une ventilation de fosse conforme.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer les travaux demandés.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 10/10/19
La Technicienne Isabelle FÉRAIN



Fait à Saint Cyprien le 10/10/2019
Pour le Président M. RAFALOVIC
Le Maire-Président J.B LALUE

Page 4 / 4

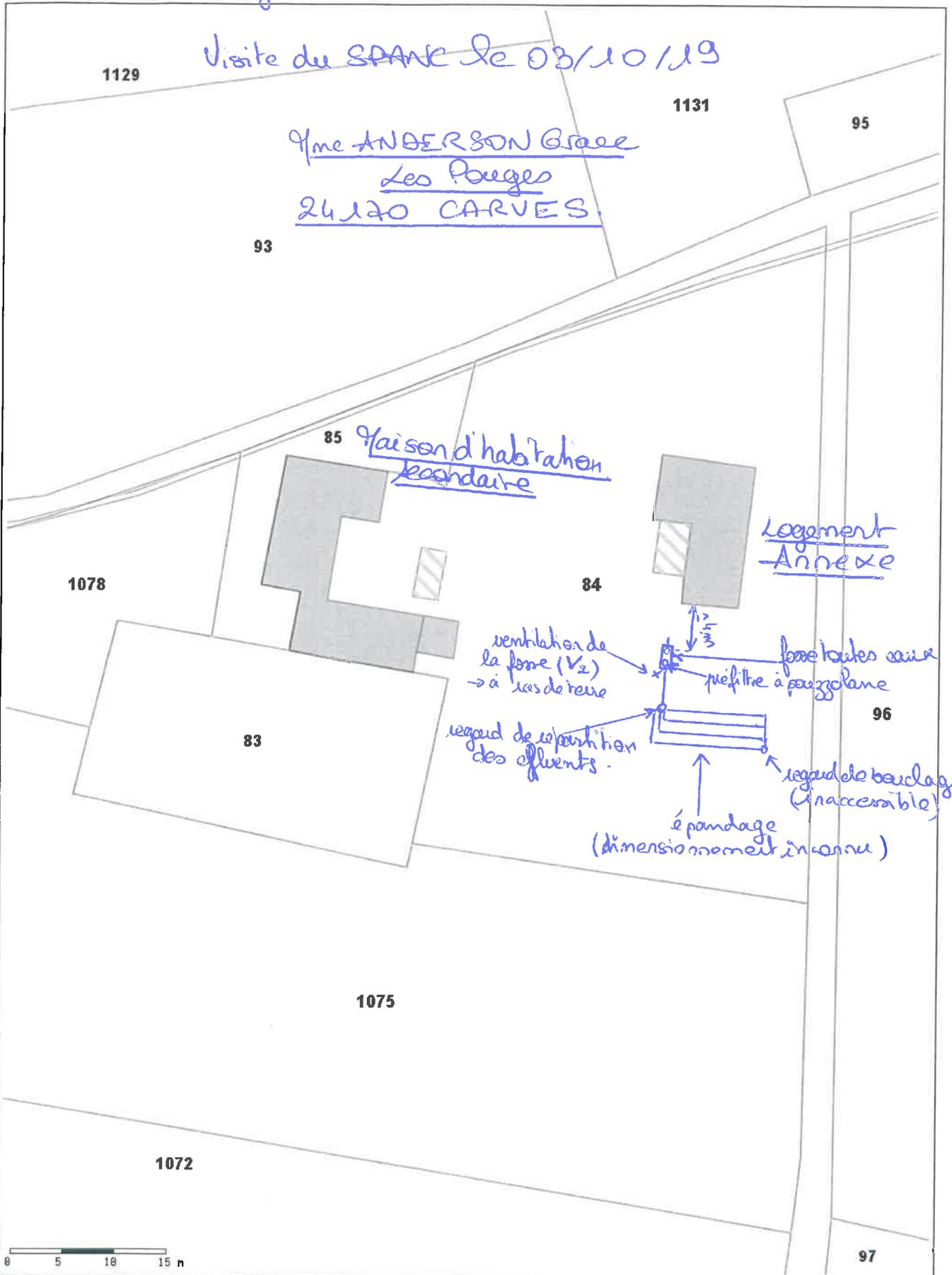
Fait à CARVES le 10/10/2019
Le Maire

CHAU 

Schéma du système d'assainissement autonome

Visite du SPANC le 03/10/19

Mme ANDERSON Grace
Les Pouges
24170 CARVES



Plan 1



Edité le 10/10/2019 - Echelle : 1/500

- sources : BD TOPO (IGN, 2013), BD ALTI (IGN)